

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03053

Numéro SIREN : 888 799 798

Nom ou dénomination : A2 PROJET

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2023 sous le numéro de dépôt 267

Désignation de l'entreprise <u>A2 PROJET</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>20 RUE DE LA COMBE DU RENARD 34990 JUVIGNAC</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												8	8	8	7	9	9	7	9	8	0	0	1	0
8	8	8	7	9	9	7	9	8	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																								
										Exercice N clos le														
										<u>31/01/2022</u>														
ACTIF										Brut 1														
										Amortissements-Provisions 2														
										Net 3														
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																			
		Autres *	014		016																			
	Immobilisations corporelles *		028		030																			
	Immobilisations financières * (1)		040	1 134 700	042				1 134 700															
	Total I (5)		044	1 134 700	048				1 134 700															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		Marchandises *	060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																			
		Autres * (3)	072	2 216	074				2 216															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																			
	Disponibilités		084	496	086				496															
	Charges constatées d'avance *		092		094																			
Total II		096	2 712	098				2 712																
Total général (I+II)		110	1 137 412	112				1 137 412																
PASSIF										Exercice N 1														
										NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					300 000																
	Écarts de réévaluation		124																					
	Réserve légale		126					30 000																
	Réserves réglementées *		130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131																					
	Report à nouveau		134					61 222																
	Résultat de l'exercice		136					17 671																
	Provisions réglementées		140																					
Total I		142					408 894																	
Provisions pour risques et charges		154																						
Total II		154																						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					684 533																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					630																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	43 309				43 355																
	Produits constatés d'avance		174																					
Total III		176					728 518																	
Total général (I + II + III)		180					1 137 412																	
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	585 021																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	834 700																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **A2 PROJET**

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214	
		Services *				217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)							242	2 966
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243		244	
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264	2 966

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270 (2 966)
Produits financiers (III)	280	25 456	Charges financières (V)	294	4 818			
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))					347 348	300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 17 671

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		1 250		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	25 000	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	Déficits	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables *				3 778, dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	372	6 079	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

A2 PROJET

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2 PROJET

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	300 000	482	834 700	484		486	1 134 700				
TOTAL		490	300 000	492	834 700	494		496	1 134 700				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

SAGE Experts-comptables Janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A2 PROJET										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	3 778							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984	3 778							
Déficits de l'exercice			960	6 079							
Total des déficits restant à reporter			970	9 857							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A2. PROJET.....										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01/10/2021.. et clos le:30/09/2022								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092022

SIREN

8 8 8 7 9 9 7 9 8

Dénomination de l'entreprise

A2 PROJET

Adresse (voie)

20 RUE DE LA COMBE DU RENARD

Code postal

34990

Ville

JUVIGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	30000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ASTIER Prénom(s) HERVE
 Nom marital % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 15300
 Naissance: Date 18/09/1980 N° Département 30 Commune NIMES Pays
 Adresse : N° 20 Voie RUE DE LA COMBE DU RENARD
 Code Postal 34990 Commune JUVIGNAC Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique HENAUULT Prénom(s) AURELIE
 Nom marital ASTIER % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 14700
 Naissance: Date 25/08/1975 N° Département 36 Commune CHATEAUROUX Pays
 Adresse : N° 20 Voie RUE DE LA COMBE DU RENARD
 Code Postal 34990 Commune JUVIGNAC Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 30092022

SIREN 8 8 8 7 9 9 7 9 8

Dénomination de l'entreprise A2 PROJET

Adresse (voie) 20 RUE DE LA COMBE DU RENARD

Code postal 34990 Ville JUVIGNAC

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905 3

Forme juridique SARL Dénomination A&H

N° SIREN (si société établie en France) 817729072 % de détention 100,00

Adresse : N° 5 Voie RUE MARIOGE

Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination LA GANACHE

N° SIREN (si société établie en France) 410133037 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie ROUTE DE MONTPELLIER

Code Postal 34820 Commune TEYRAN Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination SUCRE ET COMPAGNIE

N° SIREN (si société établie en France) 490870771 % de détention 100,00

Adresse : N° Voie ROUTE DE MONTPELLIER

Code Postal 34820 Commune TEYRAN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SAS «A2 PROJET»

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 Euros
Siège Social 20 Rue de la Combe du Renard
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER : 888 799 798

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous vous donnerons, lors de l'assemblée générale, toutes précisions et renseignements complémentaires que vous souhaiteriez obtenir concernant les pièces et documents qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ont été établis suivant les règles préconisées par le plan comptable révisé, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables,
Indépendance des exercices.

II - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

1) Exposé de la situation de la Société et de son activité durant l'exercice écoulé

↳ L'Actif du Bilan se décompose ainsi :

Valeurs immobilisées	1 134 700 Euros
Actif circulant	2 712 Euros

Total Actif	1 137 412 Euros

↳ Le Passif du Bilan se décompose ainsi :

Capitaux propres	408 894 Euros
Emprunts et dettes	684 533 Euros
Dettes fournisseurs	630 Euros
Autres dettes	43 355 Euros

Total Passif	1 137 412 Euros

2) Exposé des Résultats obtenus

La Société n'a pas réalisé, au cours de son exercice clos le 30 septembre 2022, de chiffre d'Affaires.

La Marge Brute globale est de	0 Euros
La Valeur ajoutée est de	- 2 966 Euros
L'Excédent Brut d'exploitation est de	- 2 966 Euros
Le Résultat d'Exploitation est déficitaire de	- 2 966 Euros
Le Résultat Courant avant Impôt est de	17 671 Euros
Le Résultat exceptionnel fait apparaître	0 Euros
Le Résultat Net Comptable est de	17 671 Euros

III - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice clos le 30 septembre 2022 fait ressortir un bénéfice de 17 671,40 Euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

|Report à nouveau : 17 671,40 €

IV - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

V - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société a été créée pour procéder à des investissements, chose réalisée sur cet exercice. La société A2 Projet a acquis deux nouvelles sociétés exploitant des fonds de commerce de boulangerie/pâtisserie. Ces sociétés sont situées à Teyran et à Castelnau-Le-Lez.

L'objectif est d'animer le groupe de sociétés ainsi constitué pour faire face aux échéances d'emprunt.

VI - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est à signaler.

VII - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'objet social de notre Société, aucune activité de ce type n'est à signaler.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant pour l'exercice écoulé.

Le Président



SAS « A2 PROJET »

*Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 Euros
Siège Social : 20 Rue de la Combe du Renard
34990 JUVIGNAC
RCS MONTPELLIER : 888 799 798*

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 DECEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-deux décembre à dix-neuf heures, les associés de la S.A.S "A2 PROJET" se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation régulière de la Présidence.

Sont présents à l'assemblée :

- M. ASTIER Hervé
Propriétaire de 15 300 actions
- Mme ASTIER Aurélie
Propriétaire de 14 700 actions

Lesquels ont, préalablement à leur entrée en séance, élargé la feuille de présence qui leur a été remise.

M. ASTIER Hervé préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose sur le bureau :

Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
Quitus au président,
Affectation des résultats,
Ratification des comptes courants,
Rémunération de la présidence,
Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Après un bref échange de propos divers, et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 septembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 17 671,40 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- Report à nouveau : 17 671,40 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - RATIFICATION DES COMPTES COURANTS

Les comptes courants des associés à la clôture de l'exercice présentent des mouvements et des soldes résumés dans le tableau ci-dessous :

<i>Comptes courants associés</i>	<i>Solde en début</i>	<i>Mouvements débiteurs</i>	<i>Mouvements créditeurs</i>	<i>Solde à la clôture</i>
ASTIER Hervé	0 €	0 €	0 €	0 €
ASTIER Aurélie	0 €	0 €	0 €	0 €

Les associés ratifient les comptes courants tels qu'ils sont présentés par la comptabilité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

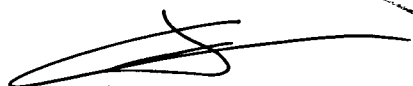
QUATRIEME RESOLUTION - REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'assemblée générale constate que la présidence n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022. Sauf décision ultérieure de l'assemblée générale, il en sera de même pour l'exercice 2022/2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture et approbation, a été signé par le Président et les associés.

M. ASTIER Hervé



Mme ASTIER Aurélie

